

Les suffixes nominalisateurs -age, -ment et -ion dans la terminologie zootechnique

Linda Atkins

[Pages 90-95, 99-107, 111-136 de la thèse de maîtrise "Les nominalisations déverbiales en langue spécialisée", écrite sous la direction de R. Kocourek et approuvée en août 1990. Nous présentons d'abord le résumé anglais de la thèse.]

In modern-day French, nouns and lexical noun phrases are the forms most often used to name objects and concepts, whatever the field or activity. They are defined in both general and specialized dictionaries. Nominalization is a lexical transformation whereby a noun may be derived from other parts of speech such as verbs and adjectives. It is possible to approach the problem of nominalization from a diachronic perspective, which emphasizes the historical evolution of a language, or from a synchronic perspective, which stresses its internal dynamics. Synchronically, three morphological types of derivation can be identified-- "propre", "impropre" and regressive. Whatever the process, the result of the derivation is a nominalization which is then embedded in a base sentence. In specialized texts, including technical-scientific texts, nominalizations are easy to handle. They fulfil several functions, contributing especially to the coherence and complex conciseness of the text.

La dérivation propre est surtout la dérivation à l'aide de suffixes. C'est donc un type de formation paradigmatique puisque le suffixe permet à la base de changer de catégorie grammaticale. Le suffixe se délimite de deux façons: on l'oppose à d'autres suffixes qui désignent une classe différente de mots (par ex. pour définir le suffixe -ion dans un mot comme vaccination, on l'oppose à des suffixes tels que -er et -able qui signifient d'autres catégories syntaxiques: vacciner (verbe) et vaccinable (adj.)), ou on le compare à l'élément final d'un autre mot remplissant la même fonction (ex. vaccination / régulation / infestation, etc.).

Comme la base, le suffixe est une forme. Mais comme la base aussi, le suffixe a une signification dans l'esprit du sujet parlant. Le suffixe comporte une nuance qui le guide dans l'interprétation du mot. En

français, les trois suffixes nominalisateurs les plus importants sont -age, -ment et -ion. Ils désignent, tous les trois, l'action dans son déroulement ou le résultat de l'action. Normalement, c'est le suffixe qui détermine le genre du mot. -Age et -ment sont des suffixes masculins; -ion est un suffixe féminin.

Le suffixe -age

La plupart des nominalisations déverbales en -age que nous avons recensées sont issues des verbes du premier groupe, c'est-à-dire des verbes en -er (ex. affichage, brossage, couchage, démarrage, gaspillage, marquage, raclage, stockage et tatouage). Nous avons rencontré, cependant, trois exemples relevant de la troisième conjugaison : abattage (< abattre), épannage (< épanner), naissage (< naître). Pour mieux illustrer les nominalisations en -age nous avons choisi trois termes : abattage, décapage et élevage. Nous discuterons plus tard du terme naissage en rapport avec la nominalisation naissance (suffixe -ance).

abattage: "Les animaux sains, à l'origine de ces élevages, sont obtenus par hystérotomie de truies gestantes (césarienne) ou par hystérectomie (ablation de l'utérus après abattage de la truie et extraction des porcelets)" (LA [Larousse agricole, 1981]: 886, c. [colonne] 1, 1 [ligne] 7-12). Cette nominalisation est formée sur le verbe transitif abattre. Dans la phrase de base On abat la truie, nous constatons que le verbe est un actif construit de façon passive (sujet on). Dans ce cas-ci, la phrase de base constitue aussi la structure profonde (SP). Cette phrase est, en effet, une paraphrase qui permet de désambiguïser la structure de surface (SS), c'est-à-dire la phrase qui paraît dans le texte. La SP nous dit que c'est quelqu'un qui abat la truie et non la truie qui abat quelqu'un ou quelque chose. C'est dans la SP que l'on trouve le morphème lexical de base abat. Puisque le verbe abattre est transitif, il implique un complément d'agent, même si l'agent n'est pas précisé dans la SS. La SP On abat la truie égale Quelqu'un abat la truie. Il s'ensuit alors que la truie est abattue par quelqu'un. La phrase passive est une étape nécessaire de la dérivation. Voici les transformations : On (quelqu'un) abat la truie -> La truie est abattue (par quelqu'un) -> L'abattage de la truie (par quelqu'un). On passe donc de la SP à une étape intermédiaire (la phrase passive qui comprend le verbe être et l'adjectif verbal abattue). Dans ce cas-ci, l'adjectif verbal correspond au participe passé (p.p.). Pour compléter la

transformation, il faut effacer la marque du p.p. (on enlève le ue à abattue) pour la remplacer par le suffixe -age qui désigne 'action de'. Le mot dérivé abattage, qui garde la valeur du verbe source, est inséré dans le syntagme prépositionnel après abattage de la truie qui joue le rôle de circonstant de temps modifiant ablation de l'utérus. Dans le syntagme prépositionnel, abattage remplit la fonction de sujet formel. Le sujet réel du syntagme, cependant, sujet dégagé de la SP, est on (quelqu'un). Par contre, l'objet à la fois réel et formel du syntagme est truie puisque c'est la truie qui subit l'action dans la SP aussi bien que dans la SS. Quant au déterminant l' qui devrait normalement précéder abattage dans la SS, il est effacé à cause de l'emploi de la préposition après qui ne l'exige pas. Toutefois, ce qu'il faut surtout remarquer est que les transformations n'ajoutent ni n'enlèvent rien à la signification. La SP (On abat la truie) signifie exactement la même chose que la SS (l'abattage de la truie). Il serait même possible de substituer la SP à la SS : après que l'on abat la truie. Dans ce cas-là il faudrait aussi remplacer la nominalisation extraction par une structure parallèle : après que l'on abat la truie et extrait les porcelets.

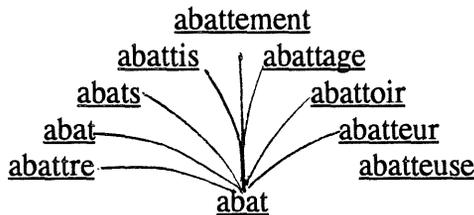
Il est intéressant de noter qu'il existe d'autres termes formés sur la même base : abat, abattement, abats, abattis, abattoir, abatteur, abatteuse et abattant. Les mots abat et abattement désignent tous les deux l'action d'abattre tandis que abats et abattis en désignent le résultat.

Les nominalisations abat et abats relèvent de la dérivation régressive dont nous discuterons le procédé plus tard. Selon le PR [Petit Robert] (:2), l'emploi de abat pour désigner l'action d'abattre est vieux. Le TLF [Trésor de la langue française] ('71:51) le donne comme synonyme de abattage quand on parle d'abattre des arbres (abattage d'arbres égale abat d'arbres). Abats désigne les parties accessoires des animaux de boucherie (coeur, foie, rognons, etc.). Il s'emploie toujours au pluriel. Le mot abattis, qui relève de la dérivation propre, exprime le même concept mais on l'emploie surtout pour signifier les parties accessoires de volaille; on réserve abats pour les autres animaux de consommation, y compris le porc.

Les noms abatteur et abatteuse désignent des personnes qui abattent, surtout celles qui abattent de la besogne. Il est intéressant de noter que la forme abatteuse ne figure pas dans le PR; elle se trouve cependant dans le TLF ('71:61). L'abattoir est le lieu où l'on abat les animaux de boucherie. Un abattant est une 'pièce de meuble ou d'un siège que l'on peut lever ou abaisser à volonté' (PR:2).

En ce qui concerne abattement, il relève, comme abattage, de la dérivation propre, mais son emploi au sens propre est vieux. On l'utilise cependant dans le domaine du droit pour signifier 'retranchement' ou 'rabais sur une somme à payer' (PR:2). Plus couramment, le terme abattement s'emploie au sens figuré dans le contexte de la santé. Il exprime 'une grande diminution des forces physiques', une 'dépression morale' ou un 'désespoir calme'(PR:3). Dans ce contexte, il désigne le résultat (un état), plutôt que l'action. Il a donc une valeur passive. Le sujet de la phrase de base ne serait pas une personne mais une situation ou une maladie: Le stress (la grippe) l'a abattu -> Il a été abattu par le stress (la grippe) -> son abattement par le stress (la grippe). Dans l'étape intermédiaire, la préposition par introduit un complément d'agent qui pourrait subsister dans la SS: Son abattement par le stress nous inquiète. Le nouveau SN son abattement par le stress est inséré dans la phrase matrice Cela nous inquiète où il joue le rôle de sujet formel (le sujet réel = le stress). Il est aussi possible que le complément d'agent soit effacé: Son abattement nous inquiète. Dans ce cas-là, un complément d'agent inanimé (et souvent abstrait) serait sous-entendu mais non exprimé. L'abattement pourrait aussi être causé par un agent concret tel qu'un médicament.

Les dérivés de la base abat constituent un excellent exemple du paradigme en éventail. Pour former chaque terme, on retourne à la base:



Tous les termes du paradigme partagent le sème 'faire tomber', qu'il soit employé au sens propre ou au sens figuré. Rappelons que l'ordre des termes dans le paradigme n'est pas important.

élevage: "L'élevage du porc doit respecter un certain nombre de règles (...)" (LA:885, c.33, 1.18-19). A première vue, cette nominalisation ne semble pas mériter une attention spéciale. Elle est issue du verbe transitif élever et se forme de la même façon que abattage et découpage. Dans la phrase de base On élève le porc, le verbe est un actif construit

passivement. L'étape intermédiaire Le porc est élevé comprend l'adjectif verbal élevé dont la marque est effacée et remplacée par le suffixe. Le nouveau SN qui en résulte est enchâssé dans la phrase matrice Cela doit respecter un certain nombre de règles. Le dérivé élevage devient le sujet formel de la SS. L'objet à la fois réel et formel de la phrase est porc.

Ce qui attire l'attention, cependant, c'est la distinction qui semble se faire entre le singulier élevage et le pluriel élevages. Si le singulier désigne tantôt l'action dans son déroulement (voir l'exemple ci-dessus), tantôt le résultat concret de cette action, par exemple 'maîtrise sanitaire d'un élevage' (LA:855, c.3, 1.21), où l'emploi de l'article indéfini précédent élevage ne laisse pas de doute qu'il s'agit du résultat, le pluriel semble toujours exprimer le résultat et jamais l'action. Voici quelques exemples de ce phénomène. Dans tous les cas, c'est nous qui soulignons.

1) "Les deux tiers de la production sont obtenus dans des élevages fermiers ne comportant chacun que quelques truies; un tiers dépend d'élevages à caractère industriel comptant de quelques dizaines à une centaine de truies (...)" (CA [Cours d'agriculture moderne]:453, 1.4-7).

2) "De plus en plus s'accélère la taille des élevages en vue de l'engraissement (...)" (CA:456, 1.4-7).

3) "On distingue deux catégories d'élevages: les élevages dits 'conventionnels' (on ne connaît pas exactement l'état sanitaire réel des animaux) et les élevages dits 'sains' ou 'assainis' (on connaît l'état sanitaire, qui est vérifié périodiquement)" (LA:885, c.3, 1.39-41 et :886, c.1, 1.1-3).

4) "L'élevage sera situé autant que possible à bonne distance des axes de circulation, des autres élevages, des zones d'épandage de lisiers (...)" (TA:3, c.1, 1.29-31).

L'emploi de l'article indéfini des et les modificateurs fermiers et à caractère industriel dans le premier exemple nous indique que l'on parle du résultat concret de l'action et non de l'action elle-même. Dans le deuxième exemple, c'est le syntagme la taille des élevages qui nous convainc. On pourrait substituer à ce syntagme le nombre de porcs dans chaque élevage (où le singulier élevage désigne aussi le résultat) sans modifier le sens de la phrase. Dans le troisième exemple, il s'agit de deux catégories d'élevages. Si on voulait insister sur l'action, on dirait plutôt deux types d'élevage. En ce qui concerne les élevages dits 'sains' ou 'assainis', on ne s'intéresse pas, normalement, à l'état physique d'une action. La nominalisation doit nécessairement signifier le résultat. Dans

le quatrième exemple, il est question de donner aux porcs assez d'espace, loin des autres activités. Là encore il s'agit du résultat concret.

Admettons que le pluriel élevages ne désigne que le résultat de l'action. Il faudrait alors essayer d'expliquer la spécialisation du terme. Puisque les exemples ci-dessus sont tirés des trois textes que nous avons étudiés, l'emploi du pluriel pour ne désigner que le résultat n'est pas particulier à un auteur ou à un seul type de texte. Il faut donc chercher une autre explication.

Comme abattage, le nom élevage correspond à l'emploi transitif du verbe source. A la différence de ces deux termes, élevage est un terme plus général et plus abstrait; il ne désigne pas une seule action ou une seule technique précise. L'élevage de porcs englobe plusieurs activités allant du choix des reproducteurs à la vente du porc sur le marché en passant par la saillie, le sevrage et l'engraissement. Il comprend aussi certains éléments d'administration, par exemple, l'achat du matériel et la tenue des livres. Certains éleveurs se spécialisent dans un seul aspect de l'élevage tel que l'engraissement. Le terme élevage ne signifie pas non plus la même chose pour tous les éleveurs. L'élevage de porcs diffère de l'élevage de volaille, d'abeilles et de vaches laitières. Tout ce que ces secteurs ont en commun est le concept global: ils partagent seulement quelques sèmes du terme comme 'animaux domestiques', 'animaux utiles', 'développement', 'entretien' et 'vente'. Pour toutes ces raisons, le singulier élevage suffit à exprimer le concept abstrait de l'action d'élever. Comme nous avons expliqué dans notre discussion des traits sémantiques des noms, les noms abstraits sont, pour la plupart, non-comptables. Quant au pluriel élevages, il est libre à se spécialiser, à ne désigner que le résultat concret. Puisque les noms concrets sont comptables, il est possible d'écrire des élevages, deux élevages, etc.

Selon Guilbert ('75:80), lorsque le pluriel a un sens spécifique par rapport au singulier, il marque 'l'autonomisation d'un nouveau sens'. Etant donné que le pluriel élevages ne semble désigner que le résultat dans notre corpus, nous sommes d'accord avec cette analyse. Il s'est séparé du singulier pour mener une vie indépendante.

Bien que le pluriel élevages se spécialise pour désigner le seul résultat, il faut remarquer qu'il désigne le résultat dans son ensemble. Le singulier élevage (résultat) est un nom collectif désignant un groupe de plusieurs animaux. Le pluriel élevages désigne donc plusieurs groupes de plusieurs animaux. Il existe un autre dérivé du même verbe source qui permet de désigner chaque animal individuellement. C'est le terme élève

que l'on peut employer au singulier pour désigner un seul animal ou au pluriel pour désigner plusieurs animaux. --"L'éleveur peut exploiter ses élèves: a) comme porcelets, au sevrage (naisseur); b) pour l'engraissement, (engraisseur) après achat de porcelets au naisseur (...)" (CA:456, 1.3-5). Dans un contexte agricole, le terme élève est défini comme suit: "animal né et élevé chez un éleveur" (PR:618). Le nom s'applique aussi aux plantes dont la croissance est dirigée (ibid.). Notons que le mot élève est un mot épïcène; il peut être ou masculin ou féminin selon le sexe naturel de la plante ou de l'animal en question. Une vache serait donc une élève. Èlève, en tant que nominalisation, relève de la dérivation régressive.

En français contemporain, le suffixe -age est très productif et il s'impose parfois aux dépens de -ment. Par exemple, décapage est plus courant que décapement. Il existe beaucoup d'autres exemples de ce phénomène. Au cours des années, des formes comme rasage, épluchage, dérage, balayage et affichage ont remplacé des mots équivalents en -ment (rasement, épluchement, etc.).

En ce qui concerne affichage, nous en avons rencontré un exemple dans notre corpus:"(...) il existe des régulateurs qui agissent automatiquement (avec juste un affichage préalable du poids ou de l'âge des animaux (...))" (LA:889, c.3, 1.9). A la différence de abattage et de élevage, le mot affichage désigne un procédé réversible. Pour revenir à l'exemple cité, il serait possible d'enlever (ou de changer) les données affichées. A la différence de élevage, affichage signifie une action de durée limitée. Le terme élevage implique une période de temps plus longue.

Comme nous l'avons déjà vu, beaucoup de nominalisations en -age correspondent à l'emploi transitif du verbe au sens concret. Il y en a, cependant, qui correspondent à l'emploi intransitif ou pronominal du verbe. Citons comme exemple le dérivé couchage: "Dans la porcherie danoise, l'aire qui reçoit les déjections (ou aire à déjections) est placée à l'arrière du gisoir (ou aire de couchage) (...)" (LA:888, c.3, 1.64-66). On pourrait considérer cette nominalisation sous deux angles. Elle pourrait être formée sur le verbe transitif coucher: L'éleveur couche les porcs -> Les porcs sont couchés par l'éleveur -> le couchage des porcs par l'éleveur. Elle pourrait aussi être issue du verbe pronominal se coucher: Les porcs se couchent -> Les porcs sont couchés -> le couchage des porcs. Dans l'expression aire de couchage, le complément des porcs est entendu: aire de couchage des porcs. Il est plus probable que la deuxième

série de transformations est la bonne. L'éleveur mènerait les porcs à l'aire de couchage mais les porcs se coucheraient eux-mêmes. La nominalisation désigne un lieu: l'aire où les porcs se couchent. De couchage est donc un circonstant de lieu modifiant le nom aire.

Le terme couchage peut aussi, selon le contexte, désigner le matériel sur lequel on se couche. Dans le cas des animaux, il s'agirait surtout de la paille. Le terme couchage s'emploie aussi en papeterie; il signifie 'fabrication du papier couché' (TLF '78:281).

Parfois le suffixe -age se présente sous la forme -issage. Cette forme est une variante de -age. On la rencontre surtout dans des nominalisations issues des verbes de la deuxième conjugaison, c'est-à-dire des verbes en -ir: vernir -> vernissage, atterrir -> atterrissage. Le procédé de dérivation est le même que pour les autres nominalisations en -age. On passe de la SP à une étape intermédiaire qui comprend l'adjectif verbal; la marque de celui-ci est effacée et remplacée par le suffixe. Le nouveau SN qui résulte de cette dérivation est ensuite enchâssé dans une autre phrase (ex. On vernit le tableau -> Le tableau est verni -> le vernissage du tableau. Le vernissage du tableau + Cela le protège (phrase matrice) -> Le vernissage du tableau le protège). Nous n'avons pas trouvé de nominalisations en -issage dans notre corpus.

Le suffixe -ment

Il est généralement reconnu que le suffixe -age, en français contemporain, est plus productif que -ment. Cependant, dans notre corpus, nous avons trouvé un plus grand nombre de nominalisations en -ment qu'en -age. La plupart de ces nominalisations sont issues des verbes de la première conjugaison (ex. abreuvement, aménagements, chargement, confinement, éclaircement, embarquement, engraissement, isolement, piétinements, rationnement, traitement). Nous avons rencontré un plus petit nombre d'exemples relevant de la deuxième conjugaison (ex. amaigrissement, bâtiment, département, investissement, vomissements) et un plus petit nombre encore relevant de la troisième conjugaison (ex. accroissement, rendement, mouvement).

Il est généralement reconnu aussi qu'à la différence du suffixe -age, qui correspond surtout à l'emploi transitif du verbe et désigne l'action ou le résultat concret de l'action, le suffixe -ment correspond le plus souvent à l'emploi intransitif du verbe et désigne le résultat. Notre analyse indique que cela est vrai, mais seulement dans une certaine mesure.

Dans notre corpus, nous avons trouvé très peu de nominalisations correspondant à l'emploi intransitif du verbe (ex. éclairage, fonctionnement). Nous avons rencontré, cependant, plusieurs nominalisations correspondant à l'emploi pronominal du verbe (ex. accroissement, amaigrissement, comportement, développement, écrasement). La plupart des nominalisations se terminant par -ment correspondent, dans nos textes, à l'emploi transitif du verbe (ex. arrachement, bâtiment, changement, chargement, département, logement, rendement). Ces nominalisations désignent souvent le résultat (ex. bâtiment, département, rendement). Il y en a beaucoup, cependant, qui signifient aussi l'action (ex. abreuvement, arrachement, rationnement, renversement), même au pluriel, par exemple, croisements: 'A noter que les porcs 'Landrace' et 'Piétrain' sont très utilisés pour des croisements industriels' (CA:454, l.10-11).

Plusieurs des nominalisations en -ment expriment un changement d'état ou un mouvement (ex. enlèvement, mouvement, renversement, renouvellement); d'autres désignent une évolution (ex. amaigrissement, assainissement, développement, engraissement).

Pour illustrer le suffixe -ment, nous avons choisi trois termes: bâtiment, éclairage et isolement.

éclairage: "(...) le porc est un animal propre, mais facilement désorienté si l'on modifie l'intensité d'éclairage, l'emplacement réservé aux déjections, etc." (LA:889, c.2, l.5-9). Cette nominalisation est issue de l'emploi intransitif du verbe éclairer. Elle désigne le résultat de l'action. Le sujet de la phrase de base, dans laquelle on trouve le morphème lexical de base éclair, serait un inanimé concret comme lampe: La lampe éclaire -> La lampe est éclairante -> l'éclairage (de la lampe). Remarquons que dans l'étape intermédiaire, l'adjectif verbal correspond non au participe passé mais au participe présent. C'est toujours le cas lorsque le morphème de base est tiré de l'emploi intransitif du verbe. Il n'y a pas d'objet direct. Le SN l'éclairage de la lampe signifie que c'est la lampe qui éclaire et non que la lampe est éclairée. Pour compléter la dérivation, on efface la marque du participe présent (adjectif verbal) pour y substituer le suffixe. Dans ce cas-ci, il s'agit de -ement, la forme sous laquelle le suffixe -ment se présente le plus souvent. La nominalisation résultant de la dérivation est enchâssée dans le SN intensité d'éclairage où d'éclairage remplit la fonction de complément de nom. En parlant d'une surface, le terme éclairage désigne le

'quotient du flux lumineux qu'elle reçoit par la mesure de cette surface' (PR:597). Suivant le contexte, ce sont les porcs qui reçoivent les flux lumineux. Dans la terminologie de Pouradier-Duteuil, on dirait que les porcs sont les 'patients' parce qu'ils sont affectés par l'action.

En discutant du suffixe -age, nous avons expliqué qu'il s'impose parfois aux dépens de -ment. Il y a des cas, cependant, où -ment l'emporte sur -age. Par exemple, les formes achevage, déroulage, maniage, et secouage ont déjà été remplacées, dans la langue contemporaine, par achèvement, déroulement, maniement et secouement. Il existe en plus des couplets -age/-ment où les membres ne font pas concurrence l'un à l'autre. C'est le cas de éclairage et éclairer; les deux termes, bien qu'ils soient formés sur la même base éclair, expriment des concepts différents. Le dérivé éclairage correspond à l'emploi transitif du verbe éclairer. Il signifie, au sens propre, 'action, manière d'éclairer la voie publique, les locaux par une lumière artificielle (bougies, lanternes, lampes etc.)' (PR:597). Le terme désigne aussi la 'distribution de la lumière (naturelle ou artificielle)' (ibid.). Ainsi, on parle de l'éclairage d'un édifice. Employé au sens figuré, le terme éclairage devient synonyme de point de vue (ex. sous cet éclairage = de ce point de vue).

Nous avons, en fait, trouvé le terme éclairage dans notre corpus: 'Il faut prévoir une source d'énergie pour assurer l'éclairage, la ventilation, l'évacuation du fumier (...) ' (LA:888, c.1, l.14-16). Le sujet de la phrase de base serait un animé humain et on trouverait dans la phrase un objet direct: On éclaire quelque chose -> Quelque chose est éclairé -> l'éclairage (de quelque chose). Dans cet exemple, le verbe de la phrase de base est un passif construit activement; cela veut dire qu'il serait possible d'y substituer une phrase active: L'éleveur éclaire la porcherie -> La porcherie est éclairée par l'éleveur -> l'éclairage de la porcherie par l'éleveur. Le complément d'agent l'éleveur est introduit par la préposition par. Dans la phrase 'Il faut prévoir une source d'énergie (...)', l'agent (l'actant' dans la terminologie de Pouradier-Duteuil) est sous-entendu: Il faut que l'éleveur prévoie une source d'énergie. Dans ce contexte, il serait impossible d'utiliser le terme éclairage parce que dans l'emploi intransitif du verbe c'est une chose qui éclaire et non une personne.

Quant à la formation du verbe éclairer lui-même, on pourrait l'examiner sous l'angle de la préfixation et de la suffixation. Comme décaper, c'est le résultat de la parasyntétisation. La base de éclairer est

l'adjectif clair. Le préfixe é- (du latin) désignerait dans ce contexte le changement d'état ou achèvement (PR:588) et le -er, l'une des marques de l'infinitif, désignerait l'action. Le verbe s'emploie de façon transitive pour signifier 'répandre de la lumière (naturelle ou artificielle) sur (qqch. ou qqn.)', 'mettre en état de voir clair, de comprendre, de discerner le vrai du faux' ou 'rendre clair, intelligible' (PR:597) (nsn. éclairage). Il s'emploie de façon intransitive pour signifier 'répandre de la lumière' (PR:598) (nsn. éclairément).

Remarquons qu'il existe un autre verbe, éclaircir, formé sur la même base adjective. Il désigne 'rendre plus clair, moins sombre', 'rendre moins épais, moins dense' ou au sens figuré 'rendre clair pour l'esprit' (PR:597). Ainsi le ciel s'éclaircit, il ne s'éclaire pas. On éclaircit une sauce pour la rendre moins épaisse et on éclaircit les cheveux pour en changer la couleur. On ne les éclaire pas cependant pour répandre de la lumière. La nominalisation correspondant à éclaircir est éclaircissage qui s'employait autrefois pour signifier 'polissage (des verres)' (PR:597). On l'emploie aujourd'hui dans le domaine de l'horticulture pour désigner 'éclaircie' (ibid.).

Les dérivés de la base éclair sont nombreux. Nous venons d'en mentionner trois qui correspondent au verbe éclaircir (éclaircissage, éclaircissement et éclaircie). A part éclairage et éclairément, il existe aussi plusieurs autres dérivés relevant du verbe éclairer: éclair, nom masculin qui désigne la lumière elle-même, un moment passager (emploi figuré) ou une pâtisserie, éclairé, nom féminin désignant la chélidoine (régionalisme), éclairéur qui désigne un 'soldat envoyé en reconnaissance' ou un 'dispositif portant une lampe électrique utilisé lors de l'inspection d'une cavité de l'organisme' (PR:598). Le nom éclairéur peut aussi signifier 'scout' (traduction de l'anglais boy-scout). Dans cette acception il admet la forme féminine éclairéuse. Tous ces dérivés partagent certains sèmes essentiels comme 'lumière' (au sens propre ou au sens figuré) et 'voir clair'. Puisque l'éclair (plante) porte des fleurs jaunes, elle fait sans doute penser à la lumière. On constate donc que la base éclair est très productive; elle donne naissance à un paradigme en éventail impressionnant:

montagnes isolent le village, La neige isole la porcherie du reste de la ferme, ainsi l'isolement des porcs, du village, de la porcherie.

Nous avons déjà vu qu'il existe entre -age et -ment une certaine concurrence. On constate aussi une certaine rivalité entre -ment et -ion. C'est le cas de isolement et isolation.

Dans le PR (:1036), on définit isolement comme suit: 'Etat d'une chose isolée', 'Etat, situation d'une personne isolée', 'Absence d'engagement avec les autres nations'. On y donne aussi une définition plus technique relevant du domaine de la physique: 'Etat d'un système conçu pour s'opposer au passage du courant, de la chaleur, du bruit; mesure prise pour obtenir ce résultat'. Dans tous les cas il est question d'un état et donc du résultat.

A la même page du PR se trouve la définition de isolation. Le terme semble s'employer exclusivement dans un contexte technique pour désigner l'action: 'Action d'isoler un corps conducteur d'électricité', 'Action de protéger une pièce contre la chaleur, le froid, le bruit'. La différence entre isolement et isolation paraît alors assez claire. Dans un cas (isolation), il s'agit de l'action, dans l'autre (isolement), du résultat. Cependant, dans le TLF ('83:592) on définit isolement comme 'Action d'isoler, de s'isoler; fait d'être isolé; état de celui, de ce qui est isolé'. A la page suivante, le terme isolement est donné comme synonyme de isolation dans les domaines de la physique et de la technologie. On y trouve les exemples suivants: 'isolement d'un fil', 'isolement des caves' et 'conducteurs électriques nécessitant un isolement'. Il pourrait s'agir, dans ces exemples, ou de l'action ou du résultat. Que faut-il donc conclure?

Pour trancher la question, nous avons consulté le LA (:651) puisque c'est le dictionnaire d'où sort notre premier exemple. Le nom isolement ne figure pas dans l'ordre alphabétique des articles; le terme isolation y est défini comme suit: 'Ensemble des moyens mis en oeuvre pour protéger un bâtiment de la chaleur, du froid etc.'. Il s'agit là de l'action d'isoler. Alors, bien que le TLF donne isolement et isolation comme synonymes dans certains contextes, le PR et le LA semblent favoriser le terme isolation pour désigner l'action. Ce choix est respecté dans le texte sur le porc: 'Le coût d'investissement et le coût d'exploitation (longévité des équipements, importance de l'isolation, économie de chauffage, inertie des parois (...)'(LA:890, c.3, 1.30-33). Suivant le seul exemple du LA, on pourrait conclure que isolement est

avant tout un mot de la langue ordinaire et que isolation est un terme technique.

En ce qui concerne les autres dérivés de la base verbale isol, ils sont plusieurs. On les trouve tous dans le PR (:1036): isolant (nom et adjectif), ‘qui isole, empêche la propagation des vibrations’, ‘qui ne conduit pas l’électricité ou la chaleur’; isolat ‘groupe ethnique isolé’, ‘groupe d’êtres vivants isolé’ ou, en biologie, ‘matériel obtenu à partir d’organismes vivants, à des fins d’examen ou en vue d’une culture’; isolateur ‘support en matière isolante, destiné à soutenir les conducteurs d’électricité’; et isoloir ‘cabine où l’électeur s’isole pour préparer son bulletin de vote’. Tous ces dérivés ont en commun le sème ‘seul’. Remarquons que le paradigme dérivationnel (en éventail) de la base isol est plus petit que celui de éclair. Le dérivé isolation sert de base à deux autres termes: isolationnisme qui désigne la ‘politique d’isolement’ (PR:1036) et isolationniste ‘partisan de l’isolationnisme’. Ce sont là deux autres exemples de paradigmes procédant par cumuls successifs.

Le suffixe -ion

Dans les textes que nous avons étudiés, le plus grand nombre des nominalisations déverbiales, noms d’action et noms du résultat, se terminent par le suffixe -ion. La plupart d’entre elles sont formées sur des verbes de la première conjugaison (ex. aération, aspersion, canalisation, castration, dératisation, divagation, fumigation, insémination, insolation, momification, optimisation, pollution, sectorisation, vaccination). Nous avons trouvé une quinzaine d’exemples relevant de la troisième conjugaison (ex. apparition, conception, conclusion, construction, extension, extraction, prescription, prévision, suspension) et un plus petit nombre d’exemples relevant de la deuxième conjugaison (ex. finition, obtention, prévention, répartition, union).

C’est le suffixe -ion qui présente aussi le plus grand nombre de variantes: -tion (ex. adjonction, affections, extraction, ingestion); -sion (ex. aspersion, diffusion, extension, suspension); -ation (ex. aération, castration, claustration, épuration, incubation, vaccination); -ition (ex. apparition, composition, finition, répartition); -ification (ex. identification, intensification, justification, momification); -isation (ex. canalisation, climatisation, dératisation, mécanisation, sectorisation); -ssion (ex. agressions, dépression, suppression, transmission). Les suffixes -xion et

-faction sont aussi considérés comme des variantes de -ion. Le premier se présente dans des mots comme connexion et le deuxième dans des mots comme satisfaction. Nous n'avons pas rencontré d'exemples de ces variantes dans notre corpus.

Dans la vieille langue, on considérait aussi comme variantes de -ion les formes -aison et -ison. Elles ont disparu cependant, en tant que suffixes productifs, au 16e et au 17e siècles (Dubois et Dubois '71:143). Les mots se terminant par ces deux formes sont devenus lexicalisés. Comme le signale Dubois (ibid.), on les trouve aujourd'hui surtout dans des lexiques spécialisés. Par exemple, fauchaison est un terme d'agriculture. Il désigne 'action de faucher' ou 'époque ou saison où l'on fauche' (PR:762). Nuaison est un terme de marine. Il signifie 'durée d'un même état atmosphérique' (PR:1287).

Parmi les variantes toujours disponibles, -tion, -ation (y compris -ification, et -isation) et -ition sont les plus productives. Dans notre corpus, c'est -ation qui l'emporte.

Pour illustrer le suffixe -ion, nous avons choisi deux termes: dératisation et insolation.

dératisation: "Il est donc nécessaire d'assurer au niveau des locaux d'élevage: - un entretien permanent, en présence des animaux, visant essentiellement à éliminer les déjections (fumier, lisier, effluents divers) et éventuellement à mettre en oeuvre un plan de dératisation; (...)" (TA:6, c.1, l.1-6). Cette nominalisation est formée, dans la perspective synchronique, sur le verbe transitif dératiser. Le verbe de la phrase de base, comme dans plusieurs exemples que nous avons déjà examinés, est un actif construit passivement: On dératisé quelque chose. Puisqu'un complément d'agent est sous-entendu, la phrase active doit se transformer en phrase passive: Quelque chose est dératisé (par quelqu'un). Pour compléter la dérivation, on efface la marque de l'adjectif verbal dératisé et la remplace par le suffixe opérateur -ion. On peut très bien se demander, cependant, quelle est la marque de l'adjectif verbal et quelle forme le suffixe prend-il?

A proprement parler, la marque de l'adjectif verbal, qui est aussi le participe passé, est é. Suivant la théorie de la dérivation de Guilbert (71:XXXIV-XXXV), on enlèverait le é à dératisé dans l'étape intermédiaire de la dérivation pour le remplacer par -ation qui est une variante de -ion. Dans ce cas-là, la base de dératisation serait dératis. Cela serait possible parce que, pour Guilbert, la base est avant tout une forme

qu'il ne faut pas confondre avec la signification. Ainsi, dans cet exemple, le suffixe -ion prendrait la forme -ation et non -isation.

Si le is de dératisation fait partie de la base, et non du suffixe, peut-on vraiment considérer la forme -isation comme une variante de -ion? Le verbe dératiser est déjà un mot dérivé. C'est une verbalisation issue du nom rat. Puisque le préfixe dé- intervient au même moment que le suffixe verbalisateur -iser, il s'agit d'une formation parasynthétique. Remarquons que le verbe *ratiser n'est pas attesté dans le dictionnaire. Ce n'est pas la forme ratiser qui pose le problème, c'est la signification. Dératiser signifie 'débarrasser (un lieu) des rats' (PR:505). Le préfixe dé- désigne l'éloignement ou la séparation. La forme ratiser signifierait alors 'encombrer ou remplir (un lieu) de rats'. Il est inconcevable que l'on fasse une telle chose; ce serait un acte de terrorisme. Jusqu'à présent, heureusement, il n'a pas été nécessaire de désigner un tel concept. Si jamais on admettait le verbe ratiser dans la langue, on admettrait aussi le nom ratisation 'action de ratiser'. Ratisation pourrait aussi être formé sur dératisation; il ne faudrait qu'enlever le préfixe. Ensuite le verbe ratiser pourrait être formé sur la nominalisation ratisation.

Il semblerait, d'après cet exemple, que le suffixe verbalisateur -iser est une variante de la forme de l'infinitif -er lorsque la verbalisation est issue du nom: rat -> dératiser. Le -isation que l'on trouve dans dératisation, alors, ne serait pas une variante du suffixe nominalisateur -ion puisque le -is qui figure dans le verbe dont est issue la nominalisation ferait partie de la base (en tant que forme) et non du suffixe.

Evidemment, on ne peut décider que -isation n'est pas une variante de -ion en citant le seul exemple dératiser -> dératisation. Cependant, nous avons rencontré dans notre corpus treize autres nominalisations se terminant par -isation (autorisation, canalisation, climatisation, généralisation, optimisation, organisation, rationalisation, réalisation, régionalisation, régularisation, réutilisation, sectorisation, utilisation). A une exception près, le verbe en -iser existe. Les mots réutiliser / réutilisation ne figurent pas dans le PR. On y trouve cependant utiliser / utilisation. C'est la préfixation qui permettrait d'en tirer l'un ou l'autre des mots que nous avons rencontrés dans nos textes (utiliser -> réutiliser ou utilisation -> réutilisation). Le mot qui reste serait formé par la dérivation propre, soit par la nominalisation (réutiliser -> réutilisation), soit par la verbalisation (réutilisation -> réutiliser).

Comme dératiser, le verbe correspondant à certains de ces exemples serait issu d'un nom (canal -> canaliser, climat -> climatiser,

organe -> organiser, secteur -> sectoriser). Dans ces cas-là, si l'on accepte la base comme étant surtout une forme, on pourrait admettre le -is de la nominalisation formée sur le verbe comme partie de la base et non du suffixe.

D'autre part, si l'on considère -iser comme une variante du suffixe verbalisateur -er, on pourrait considérer le -isé de l'étape intermédiaire de la dérivation (canalisé, climatisé, dératisé etc.) comme une variante de la marque de l'adjectif verbal (participe passé) -é. En effet, c'est la solution que nous favorisons. Bien que la base soit surtout une forme, elle n'est pas seulement une forme. On bâtit le moule pour y verser le contenu. Autrement, le moule (la base) ne sert à rien. Si le -is faisait partie de la base, il n'ajouterait rien à la signification. Cependant, en considérant le -iser comme une variante de -er et le -isé comme une variante de -é, il est possible de respecter et la composante syntaxique et la composante sémantique. Alors, dans l'étape intermédiaire de la dérivation, on effacerait la marque de l'adjectif verbal -isé (variante de é) pour y substituer le suffixe -isation, variante de -ion (ex. dératisé moins -ise plus -isation = dératisation).

En théorie, puisque le verbe de la phrase de base est transitif, un SN tel que la dératisation de l'éleveur pourrait être ambigu. L'éleveur, dératisé-t-il (un lieu) ou est-il dératisé? Evidemment, la signification du terme dératisation nous oriente vers le premier choix. Le verbe dératiser n'admet pour objet qu'un nom inanimé concret désignant un lieu. Un être animé, humain ou animal, ne pourrait faire l'objet d'une dératisation. Alors la dératisation de l'éleveur ne présente pas la même ambiguïté que la traduction de Molière, (dont nous avons parlé ailleurs dans cette thèse).

Pour revenir à notre exemple tiré des Techniques agricoles, '(...) mettre en oeuvre un plan de dératisation (...)', dératisation fait partie du syntagme prépositionnel de dératisation qui remplit la fonction de complément de nom. Comme nous l'avons déjà expliqué, l'agent est sous-entendu. En fait, il pourrait y avoir plusieurs agents: quelqu'un pour élaborer le plan et quelqu'un, ou même plusieurs personnes, pour effectuer la dératisation.

Sur le plan diachronique, il est intéressant de noter que le nom dératisation, attesté en 1907, a précédé le verbe dératiser d'un an (PR:505).

insolation: "Les facteurs climatiques (précipitations, régime des vents, insolation, nébulosité, température) influent aussi sur la construction et

l'orientation des bâtiments" (LA:888, c.3, 1.34-37). Cette nominalisation est issue du verbe transitif insoler. Elle signifie 'action d'exposer à la chaleur et à la lumière solaire; son résultat' (PR:1010). Encore une fois, le verbe de la phrase de base serait un actif construit de façon passive: On insole quelque chose. Cette phrase constitue aussi la SP. Les transformations sont les suivantes: On insole quelque chose -> Quelque chose est insolé -> l'insolation de quelque chose. Pour compléter la dérivation, on efface la marque de l'adjectif verbal et la remplace par le suffixe opérateur -ion. Dans ce cas, il prend la forme -ation.

Suivant l'analyse synchronique, le morphème de base de insolation, morphème que l'on trouve dans la phrase de base, est insol. Le paradigme de ce morphème générateur est très petit. C'est un paradigme en éventail mais il ne consiste qu'en deux termes: insoler et insolation.

Dans la SS, le dérivé figure dans une liste de facteurs climatiques que l'on trouve entre parenthèses. Il est donc difficile de percevoir l'agent, de savoir qui ou quoi insole. Le verbe insoler admet comme sujet un être humain ou une chose. Par exemple, un éleveur peut insoler une porcherie en la construisant de sorte qu'elle soit exposée à la chaleur et à la lumière du soleil. Le climat pourrait aussi insoler un bâtiment dans une région où il fait soleil la plupart du temps. Climat serait un nom abstrait. Il désigne un concept. On perçoit les manifestations du climat, la pluie, les nuages, la neige, etc., mais le climat comme tel ne tombe pas sous nos sens. De même, insolation serait un nom plus abstrait que concret. On peut voir les résultats de l'insolation--le soleil éclaire et réchauffe les bâtiments--mais l'insolation elle-même échappe à la plupart de nos sens.

Dans la perspective diachronique, insolation remonte au latin insolatio. Il précède le verbe insoler, qui remonte au latin insolare, d'un siècle (PR:1010-1111). Si l'on voulait, on pourrait considérer le nom insolation comme étant composé de trois éléments: le préfixe in-, du latin in- signifiant 'en' ou 'dans', le radical -sol- 'soleil' et le suffixe -ation qui désigne l'action ou le résultat de l'action.

L'étudiant anglophone du français confondrait facilement les termes insolation, isolation et isolement puisqu'il existe des formes semblables en anglais. L'anglais isolation ne correspond pas au français isolation mais plutôt à isolement (l'état d'une personne isolée). Pour exprimer le concept désigné par le nom français isolation, l'anglophone emploie insolation qui n'est pas synonyme de insolation, ni en français, ni en anglais. Insolation désigne aussi le produit qui isole (fr. isolant). Insolation, dans les deux

langues, se rapporte à la chaleur et à la lumière du soleil. Bien que le terme existe en anglais, il n'est pas très commun dans la langue ordinaire.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le terme français insolation exprime et l'action d'exposer à la lumière du soleil et son résultat. En tant que résultat, il désigne aussi 'l'exposition prolongée au soleil' (PR:1010). Dans ce contexte, il correspond à l'anglais sunstroke. Enfin, on utilise insolation pour signifier 'temps pendant lequel le soleil a brillé' (ibid.).

Beaucoup de nominalisations en -ion, surtout celles en -sion et -tion, sont formées sur des radicaux anciens. On trouve dans cette catégorie les mots agression (du latin agressio), diffusion (du latin diffusio de diffundere), et dépression (du latin depressio, de depressus p.p. de deprimere). Dans la perspective diachronique, ces trois noms ont précédé les verbes correspondants (agresser, diffuser, déprimer). Dans la perspective synchronique, l'antériorité des mots n'est pas importante. Les noms agression et diffusion peuvent être formés sur les verbes agresser et diffuser, ou les verbes agresser et diffuser peuvent être formés sur les noms. On exprime ce type de rapport réciproque ainsi: agresser <-> agression, diffuser <-> diffusion. Ce qui importe dans l'analyse synchronique est la motivation des mots. Si le sujet parlant peut former les noms agression et diffusion sur les verbes agresser et diffuser en employant le suffixe opérateur -ion, ces mots sont motivés pour lui. Cela veut dire qu'il connaît le code de sa langue et sait le manipuler pour exprimer toute idée qu'il désire exprimer.

Le cas de déprimer <-> dépression est plus difficile à expliquer dans une perspective synchronique à cause du changement phonétique que l'on constate dans le radical. Le jeune francophone qui apprend à parler, ou l'anglophone qui étudie le français, formeraient sans doute le nom *déprimation sur le verbe déprimer et le verbe *dépresser sur le nom dépression, suivant le modèle d'autres nominalisations en -ion qui se forment sur le verbe de façon régulière. L'anglophone, lui, serait aussi influencé par le nom anglais depression et le verbe correspondant depress qui remontent aussi au latin en passant par le moyen français dépresser (Mish '83:341).

En fait, beaucoup de nominalisations se terminant par -ion connaissent un changement de radical par rapport au verbe. Citons comme exemples de ce phénomène aspersion et ingestion. Le nom aspersion correspond au verbe transitif asperger. Dans la perspective synchronique on pourrait dire que l'on efface la marque de l'adjectif verbal aspergé de l'étape intermédiaire de la dérivation (Quelque chose est aspergé par

quelqu'un/quelque chose) et que le [ʒ] se change en [s] au moment où intervient le suffixe opérateur -ion. Donc [aspɛʁʒɛ] -> [aspɛʁsjɔ̃]. Mais pourquoi ce changement phonétique se produit-il? La forme *aspergion [aspɛʁʒjɔ̃] est tout aussi prononçable que aspersion. Nous avançons la thèse suivante. Le [ʒ], étant une fricative palato-alvéolaire voisée, pourrait se glisser facilement en fricative palato-alvéolaire non-voisée, c'est-à-dire [ʃ]. Le [ʃ], à son tour, pourrait se glisser en fricative apico-alvéolaire ou [s]. Ainsi [aspɛʁʒjɔ̃] -> [aspɛʁʃjɔ̃] -> [aspɛʁsjɔ̃]. Le sujet parlant, cependant, ne passe pas par ce processus chaque fois qu'il veut employer le nom aspersion. Le glissement phonétique se serait produit graduellement au cours de l'évolution de la langue française. Ce serait donc un fait de diachronie. Pourtant, nous savons déjà que le verbe asperger remonte au latin aspergere, de spargere 'répandre' (PR:111) et que le nom aspersion remonte au latin aspersio (PR:112). Quelle que soit l'explication que l'on donne alors, elle relève de la diachronie. Il semble donc inutile d'insister sur l'analyse synchronique lorsque la diachronie résout facilement le problème.

En ce qui concerne ingestion, ce nom correspond à l'emploi transitif du verbe ingérer. Dans l'analyse synchronique, on pourrait dire que le [ʀ] de l'adjectif verbal ingéré [ɛ̃ʒɛʁɛ] (Quelque chose est ingéré par quelqu'un/quelque chose) se change en [s] et que le [e] se transforme en [ɛ] au moment où intervient le suffixe -ion. Ainsi ingéré [ɛ̃ʒɛʁɛ] -> ingestion [ɛ̃ʒɛstjɔ̃]. Encore une fois cependant, on se demande pourquoi le changement phonétique se produit. Il est peu probable que le [ʀ] de l'adjectif verbal 'se glisse' en [s]. Ce sont deux phonèmes très distincts, le [ʀ] étant une vibrante uvulaire qui se forme en arrière du palais et le [s] étant une fricative apico-alvéolaire se formant en avant du palais. En fait, ceux qui apprennent le français, qu'ils soient natifs ou étrangers, tireraient sans doute le nom ingération du verbe ingérer sinon *ingérage ou *ingèrement. Toutes ces formes respectent les règles morphophonologiques de la langue française. Elles seraient aussi acceptables sur le plan sémantique; n'importe laquelle de ces formes pourrait désigner l'action d'ingérer ou le résultat de cette action. Même si les sujets parlants formaient ingérence en manipulant le code linguistique, il leur faudrait apprendre que cette forme correspond à l'emploi pronominal du verbe (on s'ingère dans quelque chose) et non à l'emploi transitif.

Encore une fois, c'est l'analyse diachronique qui fournit la solution la plus satisfaisante au problème. Le verbe ingérer remonte au latin

ingerere ‘porter dans’ tandis que le nom ingestion remonte au bas latin ingestio. C’est le nom ingérence qui est formé sur le verbe. Il serait tiré du participe présent: Quelqu’un s’ingère dans quelque chose -> Quelqu’un est ingérent dans quelque chose -> l’ingérence de quelqu’un dans quelque chose.

On constate d’autres lacunes dans l’approche synchronique lorsqu’il s’agit d’expliquer la formation des noms en -ion dont le verbe correspondant n’existe pas. C’est le cas des noms gestation, dessiccation, déjections et vermifugations que nous avons trouvés dans notre corpus. Comme nous l’avons vu plus haut, il est possible dans l’approche synchronique d’imaginer une forme virtuelle (ex. *gester, *dessiquer, *déjecter, *vermifuger) et de présumer qu’elle fait partie du paradigme.

Sur le plan morphophonologique, le nom déjections pourrait être tiré du verbe déjeter (Quelque chose est déjeté -> la déjection de quelque chose -> les déjections). Dans ce cas-là, il faudrait enlever le té de l’adjectif verbal déjeté avant l’intervention du suffixe -ion. Le c de déjections serait une consonne de liaison facilitant la prononciation du mot. Il existerait, cependant, un écart entre le nom et le verbe sur le plan sémantique. Déjeter désigne ‘écarter de sa direction naturelle; de sa position normale’ (PR:479). Déjection, d’autre part, signifie ‘évacuation des matières fécales par l’intestin’ ou au pluriel ‘les matières évacuées’ (ibid.). Dans un contexte géologique, le terme signifie ‘matières rejetées par les volcans’ et dans un contexte géographique ‘cône alluvionnaire déposé par un torrent’ (ibid.). Déjection n’a donc pas la même valeur sémantique que déjeter. Il serait alors illogique dans une perspective synchronique de former le nom sur le verbe.

Quant à vermifugation, ce nom ne figure pas dans le PR. Le verbe vermifuger ne s’y trouve pas non plus. On y trouve cependant le mot vermifuge qui est qualifié d’adjectif signifiant ‘qui provoque l’expulsion des vers intestinaux’ (:2079); il s’emploie aussi comme nom. Il est formé du latin vermis ‘ver’ et fugare ‘faire fuir’. *Vermifuger signifierait ‘provoquer l’expulsion des vers intestinaux’. Le nom vermifugation exprimerait l’action d’expulser les vers intestinaux. Il pourrait être formé sur le verbe virtuel *vermifuger ou sur le nom vermifuge. Remarquons qu’un éleveur pourrait ‘vermifuger les porcs’, mais ce serait à l’aide d’un médicament qu’il leur donnerait.

Il est intéressant de noter que bien que les formes *gester et *dessiquer n’existent pas en français, les verbes to gestate et to desiccate existent en anglais. Selon le Webster’s Ninth New Collegiate Dictionary

(Mish'83:515) le nom anglais gestation remonte au latin gestatio de gestatus, participe passé de gestare 'to bear'. Le verbe to gestate a été formé sur le nom gestation par la dérivation régressive. Le nom français gestation vient aussi du latin gestatio. Il désigne la 'période pendant laquelle une femelle vivipare porte son petit, depuis la conception jusqu'à l'accouchement' (PR:865). Au sens figuré, le mot désigne un travail latent qui prépare quelque chose. On parle, par exemple, de la gestation d'une oeuvre. A notre avis, il n'existe pas de raison de ne pas créer le verbe gester (ex. La truie geste pendant trois mois).

Le verbe anglais to desiccate vient du latin desiccatus, participe passé de desiccare 'to dry up'. Le nom anglais desiccation, comme le nom français dessiccation, remonterait au latin desiccatio. Sur le plan sémantique, le verbe correspondant à desiccation est dessécher. Il est évident que ces deux mots n'ont pas de parenté morphologique. Remarquons qu'il existe aussi le mot dessèchement, issu de dessécher. Dessèchement signifie 'action de dessécher; état d'une chose dessechée' ou 'la maigreur d'une personne desséchée' (PR:519). Au sens figuré, ce nom désigne la 'perte de la faculté de s'émouvoir, de s'attendrir' (ibid.). Le terme dessèchement s'applique surtout à ce qui se dessèche naturellement. Ainsi on parle du dessèchement de la peau. A la différence de dessèchement, le terme dessiccation a une aire sémantique beaucoup plus restreinte. Dessiccation signifie 'action de dessécher (les gaz, les solides), opération par laquelle on les prive de l'humidité qu'ils renferment' (PR:519). On voit donc qu'il s'agit là d'une opération technique qui nécessiterait l'intervention d'un spécialiste. Dans ce cas, le suffixe -ation se rapproche du suffixe -age. Si le nom dessiccation n'existait pas, la forme *dessicage couvrirait très bien la même réalité. En fait, rien n'empêcherait d'employer *dessicage pour désigner le dessèchement d'un produit spécifique dans un domaine donné. L'aire sémantique du terme serait encore plus restreinte que celle de dessiccation. En agriculture, dessiccation s'emploie pour désigner la 'perte de l'eau que renferme le sol' (PR:519). Ce serait un processus naturel et non une opération technique.

Nous avons rencontré aussi dans notre corpus le nom ablation. Il s'emploie dans un contexte chirurgical pour désigner l'enlèvement d'une partie du corps: 'Par ablation (ou arrachement) des testicules (...)' (CA:455, 1.5); 'ablation de l'utérus après abattage de la truie (...)' (LA:886, c.1, 1.10-11). On utilise le terme aussi en horticulture pour exprimer l'action de couper un courson, une branche' (TLF'71:121).

L'emploi figuré du mot est aussi possible. Quant au verbe, la forme ablater existe mais elle s'emploie seulement dans un contexte technoscientifique et non dans un contexte chirurgical. Le PR (:4) recommande d'ailleurs d'employer la forme ablatir au lieu de ablater. Ni ablater ni ablatir ne figurent dans le TLF. En chirurgie, le verbe correspondant à ablation est enlever. Encore une fois, il est évident que le nom et le verbe ne sont pas apparentés morphophonologiquement. Le mot enlèvement, formé sur enlever, s'emploie dans un contexte beaucoup plus général que ablation. On parle, par exemple, de l'enlèvement des ordures ménagères, des marchandises ou même d'un enfant (dans le sens de détournement) mais on pratique l'ablation d'un rein ou d'un poumon.

BIBLIOGRAPHIE

- LA_____Clément, J.-M., ed. 1981. Larousse agricole. Paris: Larousse.
- Corbin, Danielle. 1976. Peut-on faire l'hypothèse d'une dérivation en morphologie? Pp. 47-91 dans: J.-O. Chevalier, ed. Grammaire transformationnelle: syntaxe et lexicque. Lille: Presses de l'Université de Lille.
- Dubois, Jean, et Claude Dubois. 1971. Introduction à la lexicographie: le dictionnaire. Paris: Larousse.
- CA_____Gondé, Roger, et Michel Jussiaux. 1980 Cours d'agriculture moderne. Paris: Maison rustique.
- Guilbert, Louis. 1971. De la formation des unités lexicales. Pp. I-LXXXI dans son: Grand Larousse de la langue française, tome 1. Paris: Larousse.
- _____ .1975. La créativité lexicale. Paris: Larousse.
- TLF___Imbs, Paul, et Bernard Quemada, edd. 1971-. Trésor de la la langue française. Paris: CNRS, puis Gallimard.
- Kocourek, Rostislav. 1982. La langue française de la technique et de la science. Wiesbaden: Brandstetter Verlag. [2e éd., 1991.]
- Lees, Robert B. 1968. The Grammar of English Nominalizations. The Hague: Mouton.

- Mish, Frederick C., ed. 1983. Webster's Ninth New Collegiate Dictionary. Springfield, Mass.: Merriam-Webster.
- Nyrop, Kristoffer. 1979 [1908]. Grammaire historique de la langue française. Vol. 3: Formation des mots. 4e éd. Genève: Slatkine Reprints.
- Pouradier-Duteil, Françoise. 1978. Trois suffixes nominalisateurs: un essai d'analyse actantielle. Tübingen: Narr.
- PR _____ Robert, Paul. 1987. Le petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Paris: Le Robert.
- Tutescu, Mariana. 1972. Le groupe nominal et la nominalisation en français moderne. Bucarest: distr. Klincksieck.

L.A.